



Paris, le 7 juillet 2021

**7 juillet 2021**

**67<sup>e</sup> CPPNI**

Délégation UNSA-Ferroviaire :

- ✓ Didier MATHIS
- ✓ Florent MONTEILHET
- ✓ Fabrice CHARRIÈRE
- ✓ François PIEROTTI

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous avons le plaisir de nous retrouver aujourd'hui dans cette instance de négociations juste avant la trêve estivale, période propice aux voyages et aux déplacements en train. D'après les premiers chiffres distillés dans la presse, il semblerait que la clientèle et les chargeurs soient au rendez-vous, c'est une bonne chose ! À ce titre, l'**UNSA-Ferroviaire** adresse tous ses encouragements à tous les salariés qui restent sur le pont pour assurer la période estivale chargée dans l'activité du transport ferroviaire.

Par ailleurs, l'**UNSA-Ferroviaire** tient à apporter tout son soutien aux salariés de l'Entreprise Ferroviaire (EF) Thello qui a cessé définitivement le 1<sup>er</sup> juillet 2021 ses circulations sur la ligne Paris-Venise en train de nuit et ses circulations sur la ligne Marseille-Nice-Milan en train de jour. Pour mémoire, elles étaient suspendues depuis le 10 mars 2020...

Nous déplorons à l'**UNSA-Ferroviaire**, que ce sont plus de 50 salariés de nombreux métiers du ferroviaire qui seront déplacés en région parisienne,

occasionnant de nombreux tumultes dans leur vie personnelle et professionnelle. Malgré tout, l'**UNSA-Ferroviaire**, constante dans l'adversité, a travaillé avec les équipes sur un accord afin d'aboutir à une prise en considération de la hauteur du désagrément occasionné par cette fermeture.

Quoi qu'il en soit, les choses vont bon train, mais pas pour notre CPPNI...

À la lecture de l'ordre du jour, nous observons que nos seuls deux points sont inscrits.

Concernant l'Observatoire Paritaire de la Négociation Collective (ONPC), depuis son installation, il s'est réuni à 3 reprises. Il fonctionne paritairement « bien », c'est pour cette raison qu'il est important de le souligner ! Il faut néanmoins que l'UTP fasse une piqûre de rappel auprès de ses adhérents, car il manque encore quelques accords dans la base de l'observatoire.

Quel dommage, nous n'aurons pas, dans cette plénière, à négocier une nouvelle version de l'accord relatif aux garanties sociales « autres que celles prévues par la loi » attachées aux salariés transférés dans le cadre de l'ouverture à la concurrence des services publics de transport ferroviaire de voyageurs, que l'UTP ne nous a pas adressé. L'**UNSA-Ferroviaire** aimerait en connaître les motifs.

Alors, pour accompagner la période estivale de l'UTP, en attendant une nouvelle version de ce texte, nous allons en profiter pour réaffirmer nos revendications pour cet accord :

- ✓ Bien que nous n'en soyons pas demandeurs, nous prenons acte de la demande de l'UTP pour la mise en oeuvre d'une mission interministérielle sur l'Action Sociale de la Branche ; néanmoins, nous revendiquons le maintien de l'accès à l'Action Sociale SNCF alors que pour mémoire, celle-ci est déjà accessible, au titre du « contrat social », aux salariés contractuels SNCF relevant eux aussi du régime général, ce qui ne les prive en rien des prestations d'action sociale de la CNAM dont ils relèvent ;
- ✓ De même, nous revendiquons le maintien de l'accès à la médecine de soins dans sa globalité (médecins généralistes en cabinet médical ou de secteur, agréés, laboratoires, etc.) ;

- ✓ Sur la partie logement, nous revendiquons la prise en compte des demandes de logement « SNCF » en cours au moment du transfert (dossier complet déposé auprès de l'Agence Logement SNCF avant transfert), afin qu'elles puissent être traitées et un logement « SNCF » proposé aux salariés.

Sur la partie du décret :

- ✓ Le déploiement opérationnel de ce nouveau décret, singulièrement sur les « métiers dits pénibles » de l'opérateur historique et les emplois-types de celui-ci applicables dans notre Convention Collective Nationale.
- ✓ Un échange sur la planification et l'ordonnancement des thèmes à négocier.

Pour conclure, nous sommes persuadés que cet accord posera les bases d'une protection supplémentaire pour les salariés qui seront transférés. C'est pour cela qu'il est impératif que l'UTP et ses adhérents profitent de l'été et de sa période de récolte, afin que l'automne soit propice à de fructueux échanges. Et comme le dit le proverbe turc : « qui veut beaucoup récolter doit beaucoup semer ».

Merci pour votre écoute.